

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	14 octobre 2016			DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission Santé		Lié à :(obligatoire) ad 16.029
Titre : Amendement au projet de décret portant approbation de la réorganisation spatiale de l'Hôpital neuchâtelois (Établissement hospitalier multisite cantonal)		
Contenu :		
<p>Article premier, alinéa 1</p> <p>¹En application de l'article 12, alinéa 1, lettre <i>b</i>, LEHM, la réorganisation spatiale de l'Hôpital neuchâtelois, Établissement hospitalier multisite cantonal, proposée par le Conseil d'État dans son rapport au Grand Conseil du xx juin 2016, est approuvée. Cette organisation spatiale, applicable au plus tôt en 2022, s'articule autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> – de trois polycliniques : une située dans les Montagnes neuchâteloises (<u>y compris des prestations de polyclinique pédiatrique</u>), une située à Neuchâtel et une située au Val-de-Travers ; – de deux sites hospitaliers : le premier dédié aux soins aigus, situé à Neuchâtel et le second dédié au traitement et à la réadaptation, situé <u>dans les Montagnes neuchâteloises</u>. 		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Christian Mermet, président de la commission		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :